



Réunion de bureau
-
28 novembre 2012
Salon bleu, Mairie d'Olivet

| | | |
|--------------------------------|--|---|
| <i>Etaient présents</i> | | |
| M. Hugues SAURY | Conseiller Général /Président de la CLE | Conseil Général |
| M. Patrick RABOURDIN | Président / Vice- président de la CLE | SIBL |
| M. Michel ROQUES | Elu / Vice-président de la CLE | AggLO |
| M. Jean-Claude HENNEQUIN | Adjoint au Maire | Saint-Pryvé-Saint-Mesmin |
| Mme Anne d'AUX | Conseillère déléguée | Orléans |
| M. Jean-Marc GIBEY | Maire | Jargeau |
| M. Jean-Luc BRINON | Conseiller municipal | Tigy |
| M. Benoît LAMBERT | Agriculteur | Chambre d'Agriculture |
| M. Jean-Claude BENNERY | Président | ASRL |
| M. Maurice DUBOIS | Président | Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret |
| M. Jean-François CHAUVET | Chef du service eau, environnement et forêt | Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT) |
| M. Frederic VERLEY | | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL) |
| M. Jean-Luc GOUBET | Chef de service | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| <i>Etaient excusés</i> | | |
| M. Philippe ALLAIRE | Conseiller municipal | Neuvy-en-Sullias |

Personnes présentes en appui technique :

| | | |
|---------------------|---|----------------------------|
| Mme Carine BIOT | Animatrice CLE | Etablissement public Loire |
| M. Stéphane THAUVIN | Garde-rivière | ASRL |
| M. Franck PARE | Inspecteur de Salubrité du Pôle Environnement Hygiène | ville d'Orléans |

Ordre du jour :

1. Présentation des résultats de l'étude hydrogéologique par Stéphane Binet
2. Projets 2013
3. Points divers

M. Hugues SAURY, Président de la CLE ouvre la séance du bureau à 18h00.

Avant d'aborder le premier point, M. Saury donne des précisions quant au futur lieu de réunions qui auront lieu si cela convient à l'ensemble des membres à l'espace Jeanne Champillou, situé 504 avenue du Loiret à Olivet.

1. Présentation des résultats de l'étude hydrogéologique par Stéphane Binet

M. Saury laisse ensuite la parole à M. Binet, chercheur à l'ISTO nous présenter les résultats de l'étude qu'il a conduite sur le territoire du Val d'Orléans.

M. Binet rappelle le contexte de l'étude et précise que le val d'Orléans fait partie des 6 sites sélectionnés en France pour l'observation et les travaux de recherches sur les conduits karstiques.

Le travail présenté ce soir a été réalisé par 2 post-doctorants puis terminé par M. Binet, les deux autres personnes ayant trouvé un CDI par la suite.

L'objet de l'étude a consisté en la construction d'un modèle hydrogéologique en période de basses eaux afin de voir comment réagit la ressource en eau lorsque l'on fait varier certains paramètres.

M. Binet nous présente les détails techniques de la construction du modèle puis les résultats obtenus.

Au moment de la concertation avec la CLE, 4 questions particulières étaient ressorties

1) Contribution des unités périphériques

Le tableau ci-dessous présente les différentes provenances de la contribution aux débits du Loiret à l'étiage.

M. Binet a ainsi pu estimer que le Loiret (superficiel et souterrain) en période de basses eaux est traversé en permanence par $8.4 \text{ m}^3/\text{s}$. Dans ces $8.4 \text{ m}^3/\text{s}$, 7.2 m^3 viennent de la Loire, 1.0 m^3 vient de la Loire, 0.2 m^3 de la Sologne 0.7 m^3 provient de l'infiltration.

On retrouve 3 m^3 qui alimentent le Loiret de surface (donc la rivière en elle-même), les 5 m^3 restant se trouvant en souterrain et ne ressortant jamais en surface mais qui ressortent dans la Loire au niveau de la pointe de Courpain.

| Bilan des différentes contributions aux débits du Loiret à l'étiage | (m³/s) |
|--|--------------------------|
| Débit circulant dans le secteur du Loiret (souterrain) | 8.4 |
| dont venant de la Loire | 7.2 |
| venant de la Beauce | 1.0 |
| venant de la Sologne | 0.2 |
| venant de l'infiltration | 0.7 |
| Contribution souterraine au Loiret | 3.0 |
| Contribution souterraine à la Loire | 5.4 |

2) Impact d'une variation de la cote de la Loire à l'étiage sur les débits du Loiret

D'après les calculs réalisés dans cette étude, une baisse de 1 mètre du fil d'eau de la Loire à la pointe de Courpain provoquerait une baisse des apports en eaux superficielles dans le Loiret de 50 %.

3) Impact des pompages du Val sur les débits du Loiret en basses eaux

Les effets du pompage AEP ne sont pas négligeables en période de basses eaux puisque le pompage peut diminuer les débits d'eau souterraine arrivant au Loiret d'environ 10 %.

4) Impact de la gestion des biefs (ouverture et fermeture des vannes) sur les écoulements souterrains

La hauteur d'eau présente dans le bief amont joue sur la sortie des eaux souterraines. Modifier le niveau dans le Loiret de 10 cm peut diminuer de 5% les débits de débordement. En régime stationnaire, maintenir le niveau d'eau le plus bas possible permet une meilleure vidange de l'aquifère. Les débits de soutien d'étiage s'en trouvent ainsi augmentés, mais la hauteur d'eau sera minimale.

La présentation terminée, une série de questions est posée à M. Binet :

- Mme D'Aux indique que l'eau potable de la ville d'Orléans sera prélevée à 60 % dans les captages situés dans la zone de la Saussaye avec peut-être 100% des prélèvements lors de la période d'étiage.

- M. Binet précise que son modèle inclut également une partie de la Saussaye et que d'après SAFEGE avec qui il a échangé, les apports de ce territoire seraient peut-être sous-estimés. Le modèle n'est pas un modèle clôt avec des bords imperméables, il existe des possibilités d'apports latéraux. Une des questions qu'il se pose est pourquoi ne pas étendre le modèle à la zone de la Saussaye ?

- M. Saury précise que la variable principale est la Loire et que c'est un peu inquiétant car la marge de manœuvre de la CLE apparaît réduite. L'état actuel est lié aux dragages qui ont eu lieu le siècle dernier.

Une précision, les 3 m³ qui ressortent en surface sont répartis sur l'ensemble du cours d'eau de la rivière (entre le Bouillon et la Pointe de Courpain)

- M. Bennery explique que l'été la hauteur d'eau est très faible dans le bief amont et qu'il n'existe donc pas de marge de manœuvre pour jouer sur les débits, il n'y a que très peu d'eau qui ressort à l'amont, l'essentiel des 3 m³ ressortant plutôt à l'aval

- M. Binet précise que plus nous sommes en étiage plus l'eau ressort en aval, le fil de l'eau est en équilibre avec la nappe.

- M. Saury demande si le Dhuy est lui aussi alimenté par les eaux souterraines ?

- M. Binet indique que le Dhuy lui est complètement perché au-dessus de la nappe, son fonctionnement beaucoup plus simple que le Loiret et est relié à la pluviométrie. Il est donc impossible de compter sur le Dhuy pour l'alimentation du Loiret en période d'étiage. D'après son ressenti, M. Binet à l'impression que l'enfoncement de la Loire tend à s'arrêter mais la recharge si elle se fait se réalisera sur des décennies.

- M. Saury souligne que les phénomènes d'enfoncement ont débuté plutôt dans les années 60.

- M. Binet signale que l'université de Tours a des données sur cette thématique, mais les données hydrologiques commencent aussi à cette époque.

M. Goubet se pose la question sur les données piézométriques datant de 1966, on peut supposer que l'enfoncement a dû s'accélérer à cette époque et donc que les niveaux piézométriques ont baissé eux aussi, qu'est-ce qui entraîne ce manque de données sur le modèle ?

- M. Binet répond que si c'est le cas, les chiffres du modèle sont alors plutôt optimistes par rapport à la réalité, car plus la hauteur de la nappe est haute, plus il y a d'eau en surface.

- Mme d'Aux demande ce que l'on sait sur les forages domestiques et quels impacts peuvent-ils avoir ?

- M. Binet indique que son modèle a intégré seulement les captages déclarés à l'Agence de l'Eau qui font l'objet d'un suivi.

- M. Goubet s'étonne des données utilisées citées (DREAL et Chambre d'Agriculture p. 25 du rapport de l'étude). Il pense que ce sont des données Agence de l'Eau ou en tout cas que les données Agence de l'Eau sont plus complètes

- M. Verley (DREAL) partage l'avis de M. Goubet quant au calage du modèle sur des données de 1966.

- M. Binet pense qu'il n'existera jamais une carte avec autant de points (1 millier) et que c'était encore le mieux pour caler le modèle.

- M. Verley pose une question technique : est-ce que l'on arrive à différencier les différents apports d'eau, ceux du réseau karstique et ceux de la matrice ?

- M. Binet répond que oui on peut le faire et ceci est en train d'être réalisé grâce aux travaux d'Emmanuelle Joigneaux sur la chimie des eaux ce qui permet de décomposer les différentes eaux alimentant le système.

- M. Thauvin demande si l'on sait comment s'est comporté le lit de la Loire depuis 1966 ?

- Selon plusieurs membres, les plus gros des prélèvements ont eu lieu dans les années 60-70, le niveau n'a pas trop bouger au pont Georges V cependant comme celui-ci est sur du calcaire ce n'est peut-être pas le meilleur point de comparaison.

- M. Thauvin revient sur la gestion du premier bief et signale que le niveau de celui-ci est 80 cm plus bas que dans les années 1960 et qu'à l'étiage il n'y a plus de maîtrise de ce niveau possible.

- M. Bennery précise que les vannes sont toujours ouvertes et qu'on ne peut plus jouer sur le niveau.

- M. Thauvin indique qu'en août 2009 quand il y a eu des cyanophycées l'ouverture d'une vanne sur le bassin de Saint Samson a provoqué une baisse de 20 cm au niveau des stations de pompages de la Lyonnaise des Eaux. Mais après, très rapidement le niveau du Loiret arrive sous le niveau des vannes et la circulation entre les différents bassins n'est plus possible.

- L'animatrice rappelle les dispositions ainsi que l'article du règlement concernés par cette étude dans le SAGE :

PAGD :

« 0.1 Améliorer la connaissance de la ressource : la CLE s'engage à fournir fin 2011 les résultats d'une étude hydrogéologique destinée à améliorer la connaissance de la ressource et à déterminer le volume de la ressource disponibles, selon des seuils de débits du Loiret et de niveaux de la nappe des calcaires de Beauce »

« 2A-1 Définir la gestion quantitative de la ressource : suite à l'étude hydrogéologique prévue dans la disposition 0.1, le SAGE est révisé pour fixer un volume prélevable pour les usagers de l'eau potable, industriels, agricoles et autres usages privés et préciser les seuils de disponibilité de la ressource au-delà desquels des mesures provisoires de restriction des usages de l'eau s'imposent.

Au vu des résultats de l'étude :

- *En cas de déséquilibre chronique avéré, une gestion des prélèvements est mise en place en incluant la création d'un organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole et la révision si nécessaire des autorisations de prélèvements des autres usages non agricoles ;*
- *Si aucun déséquilibre chronique n'est avéré, des dispositions sont proposées par la CLE au Préfet pour répondre aux événements exceptionnels.*

Périmètre : l'ensemble du territoire du SAGE »

Règlement :

« Article 1 – Interdire de nouveaux prélèvements – dans l'attente des résultats de l'étude hydrogéologique, visée par la disposition 0.1, aucune augmentation ou nouvelle autorisation de prélèvements (sauf cas de substitution) ne sera autorisée, jusqu'à la révision du SAGE.

Périmètre : l'ensemble du territoire du SAGE.

La toute première question est donc est-ce que la ressource qui a été estimée dans l'étude à hauteur de 430 millions de m³ est suffisante pour les usages présents sur le territoire ou celle-ci est-elle menacée ?

- M. Binet répond que la ressource est largement suffisante sauf si l'on tient compte du Loiret. En effet, si les prélèvements continuent, à terme le niveau du Loiret va encore baisser avec tous les problèmes que cela implique.

- M. Bennery indique qu'un travail important a été engagé pour limiter les fuites dans les réseaux communaux en échange du raccordement d'Ingré et de Saint-Jean de la Ruelle sur les captages du Val.

- Mme d'Aux précise qu'il n'y pas de projets en vue pour alimenter d'autres communes à partir des captages du val

- L'animatrice demande comment dans le modèle les prélèvements agricoles ont été pris en compte ?

- M. Binet précise que ceux-ci ont été répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire et cela ne reflète pas forcément la réalité.

Il indique que ce qui est intéressant sur ce territoire c'est qu'il ne réagit pas de la même façon que les autres et est assez unique notamment par rapport à la réaction de la nappe aux prélèvements. Dans d'autres territoires celle-ci a tendance à baisser avec l'augmentation des prélèvements, et ceci n'est pas aussi visible sur le Val du fait de la présence de conduits à l'amont qui apportent énormément d'eau. Cependant cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas beaucoup d'eau pompée.

Un test intéressant à réaliser serait un test sur les débits. Pour l'instant cela n'est pas encore réalisable mais de nouvelles techniques sont en cours de développement, il existe de nouveaux appareils mesurant la vitesse par électromagnétisme mais ils sont encore trop coûteux.

- M. Thauvin signale que pour alimenter la discussion nous avons besoin de données récentes des prélèvements ayant lieu sur le bassin et que ces données n'ont jamais été fournies.

- M. Binet a récupéré des données de l'Agence de l'Eau sur une période d'environ une dizaine d'années et qui vont jusqu'à 2007 contenant les relevés des prélèvements agricoles, industriels et d'eau potable. Il manque tout ce qui est forages particuliers

- M. Saury indique qu'il va falloir prendre une décision par rapport au moratoire inscrit dans le SAGE et demande aux membres présents leur avis.

- D'autres données seraient utiles avant de prendre une décision.

- M. Binet précise qu'il peut par exemple faire une simulation sur les prélèvements agricoles, mais d'après lui leur impact sera faible de l'ordre de 3-4 %.

- MM. Rabourdin et Brinon indiquent que peu de nouveaux forages seront à mettre en place dans les années à venir, que la plupart des agriculteurs en disposent.

- M. Saury propose éventuellement la mise en place de règles particulières en fonction des secteurs.
- M. Dubois indique qu'il faut se méfier de ce genre de règles et bien réfléchir pour l'application ensuite.
- M. Saury rejoint l'avis de M. Thauvin et considère que pour définir des règles nous avons besoin de données sur lesquelles s'appuyer.
- M. Goubet ajoute qu'en fonction des événements nous pouvons définir des règles de gestion particulières dans le Val en cas de crise ou de déséquilibre.
Pourquoi ne pas faire un point tous les 2 ans pour refixer des règles adaptées.
- M. Bennery fait remarquer que l'ensemble des acteurs ont maintenant conscience de la rareté de l'eau et que des efforts ont été engagés par tous.
- M. Thauvin appréhende cependant de savoir comment les communes au nord de la Loire envisagent leur avenir dans le domaine de l'eau potable, il pense notamment aux communes ayant des problèmes de qualité et qui seraient susceptibles de se raccorder sur les captages dont les prélèvements ont lieu sur le territoire du SAGE.
- Mme D'Aux pense que, dans le futur des interconnexions auront lieu et que la compétence « eau potable » deviendra certainement intercommunale et donc gérée par l'AggLO.
- M. Bennery indique qu'il est dommage que certaines communes aient investi dans ce domaine pour aller puiser l'eau en profondeur et d'autres non et qu'aujourd'hui celles-ci pompent dans les captages du Val.
- M. Saury propose donc un suivi périodique des quantités d'eau prélevées et la CLE prendrait les mesures pour maintenir un niveau d'eau dans le Loiret compatible avec ses usages.
- M. Verley précise que nous n'avons pour le moment pas d'éléments tangibles pour montrer une amélioration du Loiret.
- M. Thauvin indique que la comparaison sera intéressante avec les hauteurs d'eau du Loiret mais malheureusement la station actuellement gérée par l'AggLO ne fonctionne pas. Il serait urgent de la remettre en état.
- Les membres du bureau se rendent compte que la rédaction du SAGE empêche de lever le moratoire interdisant les forages dans le Val. En effet celui-ci ne peut être levé que par une révision du SAGE. Or celle-ci est une opération complexe avec enquête publique et consultation de toutes les instances.
- M. Chauvet précise que le SAGE venant seulement de rentrer en phase de mise en œuvre, engager une révision à ce stade ne serait pas pertinent. Le rythme de révision sera certainement caler sur le rythme du SDAGE qui est lui-même révisé tous les 6 ans.
Celui-ci sera approuvé pour 2016-2021, donc en toute logique le SAGE devrait être révisé en 2017

- M. Brinon indique que dans la règle n° 1 il est bien stipulé « sauf en cas de substitution » et c'est sur ce critère qu'il faudra jouer lors des instructions des dossiers administratifs.

- M. Goubet demande s'il serait intéressant d'actualiser la carte même avec un maillage plus fin que celui de 1966.

- M. Binet répond qu'il le faudrait c'est évident mais on ne connaît pas les résultats à l'avance peut-être que la hauteur de la nappe a peu bougé, il n'est pas très inquiet car le débit joue beaucoup grâce aux apports de la Loire.

- Les membres du bureau n'ayant plus de question, M. Saury tient à remercier M. Binet pour sa présentation et cette étude et indique qu'il a appris beaucoup de choses ce soir, comme nous tous.

2. Projets 2013

L'animatrice indique que suite aux décisions prises lors du bureau du 17 octobre quant à la conduite de différentes études, l'EPL va inscrire pour le budget « études » du SAGE 75 000 euros dans le budget principal + 40 000 euros au budget supplémentaire sous couvert de l'obtention de l'accord des financeurs.

L'animatrice indique également l'organisation d'une réunion sur la thématique des espèces invasives et envahissantes. L'objectif étant de faire se rencontrer les gestionnaires, les spécialistes et les financeurs pour établir un programme 2013.

Concernant les études sur les pollutions diffuses et les zones humides, l'animatrice est actuellement à la recherche de CCTP et procédera à leur rédaction dans les semaines qui viennent.

L'entreprise Footways est également venue présenter à l'EPL son logiciel capable de déterminer les différentes sources de pollutions diffuses ce qui pourrait être utile pour l'étude citée ci-dessus.

3. Points divers

Personne n'ayant de points divers à évoquer, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Hugues SAURY

Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret